

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1232

14 mai 2014

SOMMAIRE

Brintin Invest S.A.	59091	Lux-Top 50 SICAV	59096
Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l.	59136	Maestral Investissements S.A.	59096
Chemtex Global S.à r.l.	59094	MainFirst	59090
CORESTATE ENERGY HoldCo S.à r.l. ..	59120	Majer Immo S.A.	59096
Dobao s.à r.l.	59136	Managing Solutions S.à r.l.	59090
European Diversified Property Manage- ment Company S.à r.l.	59127	Mélarème Investissements S.A.	59090
Fiscalité Immobilière S.A.	59129	MGOP EDSA Investments, S.à r.l.	59093
Gardizoo S.à r.l.	59131	MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l.	59094
Groupe Marechal S.à r.l.	59130	ML-Invest GmbH	59094
Lana Entreprise de jardinage s.à r.l.	59092	Modern'shoes s.à r.l.	59093
L'Arche d'Alliance S.A.	59092	Moonrise S.A.	59096
LIB Holdings S.A.	59093	Morgan Stanley Grund S.à r.l.	59095
Lloyds TSB International Liquidity	59093	Morgan Stanley International Finance S.A.	59094
Logicor Topco II S.à r.l.	59124	Mossi & Ghisolfi International S.à r.l.	59094
Louvigny Participations II S.A.	59091	Muzzle S.A.	59095
Louvigny Participations II S.A.	59091	NasyaJet S.A.	59136
Louvigny Participations II S.A.	59091	Newton Partners	59136
LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l.	59090	Silly-Boulogne Investment S.à r.l.	59097
LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l.	59091	Singita Finance S.A.	59135
LUNA Sulzbach S.à r.l.	59090	Skiron S.à r.l.	59133
LuxImmo Management S.A.	59092	Souf S.A.	59136
LuxTech Capital S.A.	59092	Tropeziennes Properties S.A.	59135

Managing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037671/10.

(140043178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 89.173.

Wir möchten Sie hiermit informieren, dass sich die Adresse von Herrn Moritz Pohle, Administrateur der Gesellschaft, wie folgt geändert hat:

Kaiser-Joseph-Straße 260, D-79098 Freiburg

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

MainFirst

EIN BEVOLLMÄCHTIGTER

Référence de publication: 2014037669/13.

(140042773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Mélarème Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mélarème Investissements S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037668/11.

(140043230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LUNA Sulzbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 5, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 168.747.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037664/10.

(140043320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LSREF3 Lagoon GP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.719.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037655/10.

(140043236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.540.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037658/10.

(140043248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de catégorie B de votre société.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2014037653/10.

(140043494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur de catégorie B de votre société.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Christian Bühlmann.

Référence de publication: 2014037652/10.

(140043494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Brintin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2014037654/12.

(140042851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Louvigny Participations II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.149.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014037651/12.

(140043494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Lana Entreprise de jardinage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 7, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 175.346.

Les comptes annuels du 29/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037643/11.

(140043392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LuxImmo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.561.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014037638/14.

(140042747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 10.03.2014 wurde beschlossen, Frau Monique Brunetti-Guillen, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft zu kooptieren. Sie ersetzt Frau Anne Huberland, die von ihrem Mandat zurück getreten ist. Das Mandat von Frau Monique Brunetti-Guillen endet mit der Jahreshauptversammlung im Jahr 2018.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10.03.2014.

Mitteilung und beglaubigter Auszug

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2014037639/16.

(140043079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

L'Arche d'Alliance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 169.195.

Nous vous confirmons la dénonciation du siège de la société L'ARCHE D'ALLIANCE S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg: B 169.195, 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg

Luxembourg, le 20 février 2014.

Jawer Luxembourg S.A.

241, route de Longwy

L-1941 Luxembourg

Pascal HENNUY / François DIFFERDANGE

Référence de publication: 2014037627/13.

(140043222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

LIB Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 51.507.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 4 Février 2014

Transfert de siège social avec effet immédiat:

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Démission du commissaire aux comptes:

- Démission de Monsieur Henri Vanderberghen du poste de commissaire aux comptes.

Nomination d'un commissaire aux comptes:

- Nomination de VERICOM S.A., société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51203 et ayant son siège au 1, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale prévu en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037649/17.

(140043233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 29.813.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 8 mai 2013, que les Administrateurs ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Ross Willcox avec effet au 8 mai 2013;

- le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité de coopter Madame Claire Marie, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Ross Willcox avec date effective, 8 mai 2013.

- Madame Claire Marie terminera le mandat de Monsieur Ross Willcox jusqu'à la clôture de l'exercice financier au 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014037650/17.

(140043436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Modern'shoes s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 24, rue des Sorbiers.
R.C.S. Luxembourg B 162.579.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014037693/10.

(140043396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

MGOP EDSA Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.490.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037687/10.

(140042731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037688/10.

(140042729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

ML-Invest GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 57, rue Gromscheid.
R.C.S. Luxembourg B 30.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037690/10.

(140042808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

**M&G International S.à r.l., Mossi & Ghisolfi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Chemtex Global S.à r.l.).**

Capital social: EUR 150.104.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.908.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 31 mai 2013 sous l'ancienne dénomination sociale
«CHEMTEX GLOBAL S.àrl.»*

Conseil de gérance:

L'assemblée, décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises de la Société: ERNST & YOUNG S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg B 47 771; pour une durée expirant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes annuels au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014037700/17.

(140043385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.567.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue le 07 mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Xenia Kotoula et Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 28 Février 2014, ainsi que la démission de Monsieur David Douglas Buckley en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 29 Janvier 2014; et

- de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires et pour une durée de trois ans, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et Monsieur Christiaan van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thaïlande ayant leur adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat au 07 mars 2014; et

- de confirmer que le Conseil d'Administration de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jacob Mudde;

- * Monsieur Christiaan van Arkel;
- * Monsieur Harvey Mogenson;
- * Monsieur Daniel Park.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014037698/27.

(140043435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Muzzle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.260.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 31 janvier 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Madame Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, Monsieur Franck BETH et Madame Virginie GUILLAUME, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MUZZLE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014037702/17.

(140043143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 272.001.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

—
Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société du 4 Mars 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Xenia Kotoula en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du Gérant démissionnaire de classe B et pour une durée illimitée. Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat au 04 Mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * TMF Corporate Services S.A., Gérant de classe B;
- * Monsieur Jacob Mudde, Gérant de classe B; et
- * Monsieur Roland Rosinus; Gérant de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014037678/24.

(140042895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Maestral Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 70.806.

—
Procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 17 février 2014 à 9h30 heures.

Première résolution

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Monika Barbara Kanczuga employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer de ses fonctions d'administrateur et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement par la nomination de M. Pierre Goffinet avec adresse Professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 15 septembre 1971 à Bastogne en Belgique, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2014037679/16.

(140042890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Majer Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 56, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 140.924.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2013

Transfert du siège social de 109 Route du Vin L-5445 Schengen à 56 Route du Vin L-5445 Schengen.

Nouvelle adresse pour le siège social: 56 Route du Vin L-5445 Schengen.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014037680/11.

(140042835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Moonrise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 178.325.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 10 mars 2014

Les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 41 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Moonrise S.A.

Signature

Référence de publication: 2014037677/15.

(140043292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

I. Cooptation d'un administrateur

En raison de la démission de Monsieur Gilbert HATZ de sa fonction d'administrateur avec effet à compter du 25 octobre 2013, le Conseil d'Administration a procédé à la cooptation de Madame Claudia HALMES-COUMONT (adresse professionnelle: 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange) avec effet à compter du 24 janvier 2014, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2014.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014037665/15.

(140043522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Silly-Boulogne Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.420.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of February.

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent who will be the depository of the present deed.

THERE APPEARED:

1) DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 116 983 ("Dewnos Investments"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 17th, 2014;

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware State Secretary under number 4318552 ("Baupost A-3"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, by virtue of a proxy given in Boston, Massachusetts on February 13th, 2014;

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware State Secretary under number 4318553 ("Baupost B-3"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston, Massachusetts on February 13th, 2014;

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware State Secretary under number 4318558 ("Baupost C-3"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston, Massachusetts on February 13th, 2014;

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-3, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware State Secretary under number 4318578 ("Baupost BVII-3"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given in Boston, Massachusetts on February 13th, 2014; and

6) Studio Boulogne TE S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 157 359 ("Studio Boulogne TE"),

duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 17th, 2014.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact that they are all the partners of Silly-Boulogne Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), having its registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 168.420 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 18th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1451 of June 11th, 2012. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the

undersigned notary, on June 26th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of August 8th, 2012.

The general meeting of partners is thus regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda:

1. Creation of nine (9) tranches of class A shares in the share capital of the Company by subdivision of the existing class A shares into class A.1 shares, class A.2 shares, class A.3 shares, class A.4 shares, class A.5 shares, class A.6 shares, class A.7 shares, class A.8 shares and class A.9 shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association;

2. Conversion of the existing one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A shares as follows:

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares;

- one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares;

and allocation thereof as follows:

1. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.1 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.1 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-eight (15,638) class A.1 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.1 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.1 shares held by Studio Boulogne TE;

2. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.2 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.2 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.2 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.2 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-three (88,263) class A.2 shares held by Studio Boulogne TE;

3. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.3 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.3 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.3 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.3 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.3 shares held by Studio Boulogne TE;

4. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.4 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.4 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.4 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.4 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.4 shares held by Studio Boulogne TE;

5. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.5 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-four (2,584) class A.5 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.5 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.5 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.5 shares held by Studio Boulogne TE;

6. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.6 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-four (2,584) class A.6 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.6 shares held by Baupost C-3,

ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.6 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.6 shares held by Studio Boulogne TE;

7. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.7 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-four (2,584) class A.7 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.7 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.7 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.7 shares held by Studio Boulogne TE;

8. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.8 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.8 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.8 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.8 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.8 shares held by Studio Boulogne TE;

9. the one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares shall be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.9 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eighty-three (2,583) class A.9 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.9 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.9 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.9 shares held by Studio Boulogne TE;

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares (the "Tranche A.1 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares (the "Tranche A.2 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares (the "Tranche A.3 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares (the "Tranche A.4 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares (the "Tranche A.5 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares (the "Tranche A.6 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares (the "Tranche A.7 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares (the "Tranche A.8 Shares") and one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares (the "Tranche A.9 Shares") and (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.;"

4. Amendment of the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.;"

5. Complete restatement of the articles of association of the Company;

6. Miscellaneous.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create nine (9) tranches of class A shares in the share capital of the Company by subdivision of the existing class A shares: the class A.1 shares, the class A.2 shares, the class A.3 shares, the class A.4 shares, the class A.5 shares, the class A.6 shares, the class A.7 shares, the class A.8 shares and the class A.9 shares with the rights and obligations set forth in the following restatement of the articles of association.

Second resolution

The general meeting decides to convert the existing one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A shares and to allocate them as follows:

1. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.1 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.1 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred

thirty-eight (15,638) class A.1 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.1 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.1 shares held by Studio Boulogne TE;

2. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.2 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.2 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.2 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.2 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-three (88,263) class A.2 shares held by Studio Boulogne TE;

3. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.3 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.3 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.3 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.3 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.3 shares held by Studio Boulogne TE;

4. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-five (7,695) class A.4 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.4 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.4 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.4 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.4 shares held by Studio Boulogne TE;

5. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.5 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightyfour (2,584) class A.5 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.5 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.5 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.5 shares held by Studio Boulogne TE;

6. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.6 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightyfour (2,584) class A.6 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.6 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.6 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.6 shares held by Studio Boulogne TE;

7. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.7 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightyfour (2,584) class A.7 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.7 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred nineteen (10,819) class A.7 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.7 shares held by Studio Boulogne TE;

8. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.8 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.8 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.8 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.8 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.8 shares held by Studio Boulogne TE;

9. one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares to be allocated as follows: seven thousand six hundred ninety-four (7,694) class A.9 shares held by Baupost A-3, two thousand five hundred eightythree (2,583) class A.9 shares held by Baupost B-3, fifteen thousand six hundred thirty-nine (15,639) class A.9 shares held by Baupost C-3, ten thousand eight hundred twenty (10,820) class A.9 shares held by Baupost BVII-3 and eighty-eight thousand two hundred sixty-four (88,264) class A.9 shares held by Studio Boulogne TE.

Third resolution

As a consequence, the general meeting decides to amend the article 6 of the articles of association of the Company so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares (the "Tranche A.1 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares (the "Tranche A.2 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares (the "Tranche A.3 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares (the "Tranche A.4

Shares”), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares (the “Tranche A.5 Shares”), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares (the “Tranche A.6 Shares”), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares (the “Tranche A.7 Shares”), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares (the “Tranche A.8 Shares”) and one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares (the “Tranche A.9 Shares”) and (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.”.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend the corporate purpose of the Company so that it shall read as follows:

“The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.”.

Fifth resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Silly-Boulogne Investment S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by (i) one million one hundred twenty-five thousand (1,125,000) class A shares (the "Class A Shares"), themselves subdivided into one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.1 shares (the "Tranche A.1 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.2 shares (the "Tranche A.2 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.3 shares (the "Tranche A.3 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.4 shares (the "Tranche A.4 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.5 shares (the "Tranche A.5 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.6 shares (the "Tranche A.6 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.7 shares (the "Tranche A.7 Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.8 shares (the "Tranche A.8 Shares") and one hundred twenty-five thousand (125,000) class A.9 shares (the "Tranche A.9 Shares") and (ii) one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Shares of the Company are in registered form.

6.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Tranche, in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche as may be determined from time-to-time by the board of managers or as the case may be by the sole manager and approved by the general meeting of Shareholders of the Company.

6.4 The relevant Tranche shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Tranche (the "Cancellation Amount") as determined by and in the sole discretion of the board of managers or as the case may be by the sole manager and approved by the general meeting of Shareholders of the Company. The Cancellation Amount shall be determined by the board of managers or, as the case may be, by the sole manager of the Company no later than five (5) calendar days prior to the date set for the repurchase of the Shares.

6.5 In the event of a reduction of share capital through the cancellation of a whole Tranche consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue in such Tranche, each Tranche entitles the holders thereof to the pro rata portion of the Cancellation Amount based on the Cancellation Amount per Share of such Tranche multiplied by the number of Shares held by such holder of the relevant Tranche immediately prior to the repurchase by the Company.

6.6 The Class A Shares shall be repurchased in the reverse order of the Tranches, starting with the Tranche A.9 Shares.

6.7 Subsequent Shares of a specific Tranche shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Tranche have been repurchased in full. Each Shares of a Tranche becoming available for repurchase according to the rule specified in this article 6 shall be referred to as the "Relevant Class A Shares".

6.8 As a result of the above principles, in the event there are no more Tranche A.9 Shares outstanding in the Company, the Relevant Class A Shares shall be the Tranche A.8 Shares. The same principle shall apply until the Tranche A.1 Shares become the Relevant Class A Shares.

6.9 A repurchase of Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law, and all Shares repurchased or otherwise acquired by the Company may be cancelled with the effect that the issued number of Shares and the share capital of the Company shall be reduced accordingly without however decreasing the amount of the share capital below the minimum amount provided for by the Law and in accordance with the provisions of a Shareholders' Agreement.

6.10 The Company may have one or several Shareholders, with a maximum of forty (40) Shareholders.

6.11 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among Shareholders unless otherwise agreed upon in a Shareholders' Agreement.

7.4 Inter vivos, Shares may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the Shareholders constituting a majority of at least three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving Shareholders constituting a majority of at least three quarters of the share capital.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the Shareholders.

8.1 The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twentyfive (25) Shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of Shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each Shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole Shareholder, such Shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of Shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole Shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 9. General meetings of Shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one general meeting of Shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds Shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's Shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by Shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all Shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of Shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or more managers. If several managers are appointed, they shall constitute a board of managers ("conseil de gérance").

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders.

13.4 The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall identify and define the investments to be made directly or indirectly by the Company in accordance with the provisions of a Shareholders' Agreement.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of Shareholders in accordance with a Shareholders' Agreement which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the Shareholders representing more than half of the Company's share capital and in accordance with the provisions of a Shareholders' Agreement.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and as provided for in a Shareholders' Agreement.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager or, if the Company has several managers, by the signature of any manager or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the Shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 In case of Distributions other than following an Exit Event (as such terms are defined in a Shareholder's Agreement), in accordance with the provisions of article 6 of these articles of association and unless otherwise provided in a Shareholders' Agreement, the Distributions shall be made to the Shareholders as follows:

22.6.1 first, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive one hundred percent (100%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests, until each Shareholder has received from all Distributions pursuant to this article 22.6.1, aggregate Distributions equal to the aggregate Shareholder Investment made by such Shareholder to the Company and such Shareholder's Investment Hedge;

22.6.2 second, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive one hundred percent (100%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests, until each holder of the Relevant Class A Shares has received from all Distributions pursuant to this article 22.6.2, aggregate Distributions equal to an IRR of ten percent (10%);

22.6.3 third, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive eighty percent (80%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests and the holders of the Class B Shares will also receive twenty percent (20%) of the Distributions, until each holder of the Relevant Class A Shares has received from all Distributions pursuant to this 22.6.3 an aggregate Distributions equal to an IRR of eighteen percent (18%); and

22.6.4 fourth, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive seventy percent (70%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests and the holders of the Class B Shares will also receive thirty percent (30%) of the Distributions.

22.7 In case of Distributions following an Exit Event (as such terms are defined in a Shareholder's Agreement), in accordance with the provisions of article 6 of these articles of association and unless otherwise provided in a Shareholders' Agreement, the Distributions shall be made to the Shareholders as follows:

22.7.1 first, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive one hundred percent (100%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests, until each Shareholder has received from all Distributions pursuant to this article 22.7.1, aggregate Distributions equal to the aggregate Shareholder Investment made by such Shareholder to the Company and such Shareholder's Investment Hedge;

22.7.2 second, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive one hundred percent (100%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests, until each holder of the Relevant Class A Shares has received from all Distributions pursuant to this article 22.7.2, aggregate Distributions equal to an IRR of ten percent (10%);

22.7.3 third, with respect to the applicable Subsidiary Exit Event (as such term is defined in a Shareholder's Agreement), a Distribution of the Disposition Fee (as such term is defined in a Shareholder's Agreement) to the holders of the Class B Shares;

22.7.4 fourth, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive eighty percent (80%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests and the holders of the Class B Shares will also receive twenty percent (20%) of the Distributions, until each holder of the Relevant Class A Shares has received from all Distributions pursuant to this 22.7.4 an aggregate Distributions equal to an IRR of eighteen percent (18%); and

22.7.5 fifth, the holders of the Relevant Class A Shares and the holders of the Class B Shares shall receive seventy percent (70%) of the Distributions, in proportion to their respective Percentage Interests and the holders of the Class B Shares will also receive thirty percent (30%) of the Distributions.

22.8 Notwithstanding the provisions of articles 22.6 and 22.7 above, out of the total amount distributable to holders of the Class A Share pursuant to distributions made under articles 22.6 and 22.7 above, (i) zero point one percent (0.1%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.9 Shares, (ii) zero point two percent (0.2%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.8 Shares, (iii) zero point three percent (0.3%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.7 Shares, (iv) zero point four percent (0.4%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.6 Shares, (v) zero point five percent (0.5%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.5 Shares, (vi) zero point six percent (0.6%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.4 Shares, (vii) zero point seven percent (0.7%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.3 Shares, (viii) zero point eight percent (0.8%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.2 Shares, (ix) zero point nine percent (0.9%) shall be distributed pro rata to the holders of the Tranche A.1 Shares, each as long as they are in existence and (x) the remainder shall be distributed pro rata to the holders of the Relevant Class A Shares.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders in such a manner as to achieve on an aggregate basis (taking into consideration all prior Distributions under article 22 of these articles of association) the same economic result as the distribution rules set out for the Distributions under said article 22.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Definition

Unless otherwise specified, capitalized terms used in these articles of association shall have the meaning set forth below:

"Affiliate" means, with respect to any Person, any other Person controlling, controlled by, or under common control with, such Person. For purposes of this definition, (a) the term "control" means, when used with respect to any Person,

the power to direct the management and policies of such Person, directly or indirectly, whether as an officer or director, through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, (b) the terms “controlling” and “controlled” have correlative meanings.

“Cancellation Amount” has the meaning set forth in article 6.4 of these articles of association.

“Class A Shareholders” means the holders of Class A Shares from time to time.

“Class B Shareholders” means the holders of Class B Shares from time to time.

“Class A Shares” has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

“Class B Shares” has the meaning set forth in article 5.1 of these articles of association.

“Company” shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

“Company Loan” means (a) any loan to the Company or any Subsidiary made, purchased or guaranteed by a Shareholder or by an Affiliate of a Shareholder and (b) any interest held by a Shareholder or by an Affiliate of a Shareholder in any loan referred to in clause (a).

“CPECs” means any convertible preferred equity certificates issued from time to time by the Company or any Subsidiary and purchased by the Shareholders; provided, however, that the Shareholders’ respective ownership percentages of each class of CPECs shall at all times equal their respective Percentage Interests of the relevant class of Shares.

“Deposit” means any deposit, pledge or guarantee made by a Shareholder in connection with any Third Party Loan to the Company or any Subsidiary and any accrued interest thereon.

“Distributions” means any payment made by the Company to the Shareholders, including dividends, payment of principal and interests of Company Loans, payment received in respect of Deposits, liquidation proceeds, repurchase payments, yield payment or repayment of indebtedness.

“Investment Hedge” means, with respect to any Shareholder, an amount equal to one percent (1%) of the total value of such Shareholder’s Shareholder Investment; provided, however, that, for the purposes of this determination, the amount specified in section (i) F of the definition of Shareholder Investment shall be excluded.

“IRR” means, with respect to any Shareholder, an internal rate of return, calculated using the XIRR function in Microsoft Excel, equal to the applicable percentage per annum on the aggregate amount of the Shareholder Investment and Investment Hedge of such Shareholder, commencing on the date of such Shareholder’s first purchase of equity, extension of credit or deposit of funds constituting a Shareholder Investment and taking into account the timing and amounts of all distributions (other than in respect of Company Loans) made by the Company or any Subsidiary and all contributions or other payments towards such Shareholder’s Investment Hedge.

“Law” shall have the meaning set forth in article 1 of these articles of association.

“Liquidation” means the sale or other disposition of all or substantially all of the assets of the Company and the liquidation of the Company.

“Majority Shareholders” means holders of the Class A Shares, or if the holders of the Class A Shares no longer holds a majority of the outstanding Shares, any other Persons holding, singly or collectively, more than fifty percent (50%) of the outstanding Shares.

“Other Investment” means any equity, debt or other interest in or obligation of the Company or any Subsidiary other than the Shares, CPECs, Company Loans or Deposits.

“Percentage Interests” shall have the meaning set forth in a Shareholders’ Agreement.

“Person” means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, société en nom collectif, société à responsabilité limitée, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

“Profit Hedge” means any instrument purchased by any Shareholder to hedge currency on the profits of such Shareholder resulting from its investment in the Company, once such profits have been reasonably determined.

“Project” means a commercial or residential real estate project located in France, acquired or developed, or proposed to be acquired or developed, by the Company or a Subsidiary.

“Relevant Class A Shares” has the meaning set forth in article 6.7.

“Shareholder” means any holder of shares issued by the Company, from time to time.

“Shareholders’ Agreement” means any shareholders’ agreement with respect to the Company concluded between the Shareholders from time to time.

“Shareholder Investment” means (i) with respect to any Shareholder, the current aggregate sum of all equity investments, loans and guarantees, if any, made by such Shareholder directly in the Company and any Subsidiary, including (A) the total subscription price of all Shares held by such Shareholder, (B) the aggregate principal amount of any Company Loans made, purchased or guaranteed by such Shareholder, (C) the total subscription price of all CPECs held by such Shareholder (but not any unpaid accrued interest generated by such CPECs and allocated to the Company’s share premium), (D) the total amount of any outstanding Deposits of such Shareholder, (E) the total amount of Other Investments of such Shareholder and (F) the out-of-pocket cost to such Shareholder of purchasing any Profit Hedge intended to cover expected profits and (ii) where applicable, the interests in connection with the sums referred to in item (i) (including, without limitation, all Shares and CPECs owned or held by such Shareholder).

"Shares" means all the shares issued by the Company, from time to time.

"Subsidiary" means (i) Boulogne Studio EURL, a French entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue des Colonnes, F-75002 Paris and registered with the registration authority under number R.C.S. Paris 752 014 266, and (ii) any other Person of which one hundred percent (100%) of the equity interests are held, directly or indirectly, by the Company, which has been established to own a Project and has been organized pursuant to an operating agreement or corporate charter document approved by the Majority Shareholders.

"Third Party Loan" means any loan to the Company or a Subsidiary made by a third party to, and in accordance with, a Shareholders' Agreements.

"Tranches" means the Tranche A.1 Shares, the Tranche A.2 Shares, the Tranche A.3 Shares, the Tranche A.4 Shares, the Tranche A.5 Shares, the Tranche A.6 Shares, the Tranche A.7 Shares, the Tranche A.8 Shares and the Tranche A.9 Shares and "Tranche" means any of them."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, qui conservera le présent acte.

ONT COMPARU:

1) DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 983 («Dewnos Investments»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 janvier 2014;

2) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Delaware State Secretary sous le numéro 4318552 («Baupost A-3»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, le 13 février 2014;

3) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Delaware State Secretary sous le numéro 4318553 («Baupost B-3»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, le 13 février 2014;

4) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Delaware State Secretary sous le numéro 4318558 («Baupost C-3»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, le 13 février 2014;

5) BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-3, L.L.C., une limited liability company soumise au droit du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, inscrite auprès du Delaware State Secretary sous le numéro 4318578 («Baupost BVII-3»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Boston, Massachusetts, le 13 février 2014; et

6) Studio Boulogne TE S.à r.l., une société soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 359 («Studio Boulogne TE»),

dûment représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 février 2014.

Les procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter qu'ils sont tous les associés de Silly-Boulogne Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.420 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1451 du 11 juin 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 8 août 2012.

L'assemblée générale des associés est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Création de neuf (9) tanches de parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société par subdivision des parts sociales de catégorie A existantes en parts sociales de catégorie A.1, parts sociales de catégorie A.2, parts sociales de catégorie A.3, parts sociales de catégorie A.4, parts sociales de catégorie A.5, parts sociales de catégorie A.6, parts sociales de catégorie A.7, parts sociales de catégorie A.8 et parts sociales de catégorie A.9 ayant les droits et obligations tel qu'énoncés dans la refonte des statuts suivante;

2. Conversion des un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A existantes comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8;

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9;

et allocation de la manière suivante:

1. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-huit (15.638) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Studio Boulogne TE;

2. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-trois (88.263) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Studio Boulogne TE;

3. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Studio Boulogne TE;

4. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-

trois (2.583) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Studio Boulogne TE;

5. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Studio Boulogne TE;

6. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Studio Boulogne TE;

7. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Studio Boulogne TE;

8. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Studio Boulogne TE;

9. les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9 sont allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Studio Boulogne TE;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), elles-mêmes réparties en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»), ainsi que par (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»;

4. Modification de l'objet social de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La société a pour objet complémentaire l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»;

5. Refonte complète des statuts de la Société;

6. Divers.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer neuf (9) tranches de parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société par subdivision des parts sociales de catégorie A existantes: les parts sociales de catégorie A.1, les parts sociales de catégorie A.2, les parts sociales de catégorie A.3, les parts sociales de catégorie A.4, les parts sociales de catégorie A.5, les parts sociales de catégorie A.6, les parts sociales de catégorie A.7, les parts sociales de catégorie A.8 et les parts sociales de catégorie A.9 ayant les droits et obligations tel qu'énoncés dans la refonte des statuts suivante;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir les un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A existantes et de les allouer comme suit:

1. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-huit (15.638) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.1 détenues par Studio Boulogne TE;

2. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-trois (88.263) parts sociales de catégorie A.2 détenues par Studio Boulogne TE;

3. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.3 détenues par Studio Boulogne TE;

4. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quinze (7.695) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.4 détenues par Studio Boulogne TE;

5. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.5 détenues par Studio Boulogne TE;

6. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.6 détenues par Studio Boulogne TE;

7. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-quatre (2.584) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost C-3, dix

mille huit cent dix-neuf (10.819) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.7 détenues par Studio Boulogne TE;

8. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.8 détenues par Studio Boulogne TE;

9. cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9 allouées comme suit: sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost A-3, deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost B-3, quinze mille six cent trente-neuf (15.639) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost C-3, dix mille huit cent vingt (10.820) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Baupost BVII-3 et quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-quatre (88.264) parts sociales de catégorie A.9 détenues par Studio Boulogne TE.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), elles-mêmes réparties en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»), ainsi que par (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La société a pour objet complémentaire l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Silly-Boulogne Investment S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La société a pour objet complémentaire l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par (i) un million cent vingt-cinq mille (1.125.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), elles-mêmes réparties en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.1 (les «Parts Sociales de Tranche A.1»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.2 (les «Parts Sociales de Tranche A.2»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.3 (les «Parts Sociales de Tranche A.3»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.4 (les «Parts Sociales de Tranche A.4»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.5 (les «Parts Sociales de Tranche A.5»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.6 (les «Parts Sociales de Tranche A.6»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.7 (les «Parts Sociales de Tranche A.7»), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.8 (les «Parts Sociales de Tranche A.8») et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A.9 (les «Parts Sociales de Tranche A.9»), ainsi que par (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Parts Sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont nominatives.

6.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une Tranche, en totalité mais pas partiellement, consistant au rachat et à l'annulation de toutes les Parts Sociales émises au sein de cette Tranche, tel qu'il peut être décidé par le conseil de gérance à tout moment, ou, comme le cas échéant, par le gérant unique et approuvé par l'assemblée générale des Associés de la Société.

6.4 La Tranche concernée devra être rachetée et annulée à un prix total équivalent à la juste valeur de marché de cette Tranche (le «Montant de l'Annulation»), tel que déterminé à sa seule discrétion par le conseil de gérance, ou, le cas échéant, par le gérant unique et approuvé par l'assemblée générale des Associés de la Société. Le Montant de l'Annulation est déterminé par le conseil de gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société au plus tard cinq (5) jours calendriers avant la date prévue pour le rachat des Parts Sociales.

6.5 Dans le cas d'une réduction du capital social au moyen du rachat de la totalité d'une Tranche, consistant au rachat et à l'annulation de toutes les Parts Sociales concernées au sein de cette Tranche, chaque Tranche confère à ses détenteurs le droit à la portion au pro rata du Montant de l'Annulation sur base du Montant de l'Annulation par Part Sociale de cette Tranche multiplié par le nombre de Parts Sociales détenues par le détenteur de la Tranche concernée, immédiatement avant le rachat par la Société.

6.6 Les Parts Sociales de Catégorie A devront être rachetées dans l'ordre inverse des Tranches, en commençant par les Parts Sociales de Tranche A.9.

6.7 Les Parts Sociales suivantes d'une Tranche spécifique ne seront disponibles pour le rachat qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Tranche précédente auront été entièrement rachetées. Pour chaque Part Sociale d'une Tranche pouvant être rachetées selon les règles prévues à cet article 6, il sera ci-après fait référence aux «Parts Sociales de Catégorie A Concernées».

6.8 Suite aux principes ci-dessus, dans l'hypothèse où il n'y a plus de Parts Sociales de Tranche A.9 restantes au sein de la Société, les Parts Sociales de Catégorie A Concernées seront les Parts Sociales de Tranche A.8. Le même principe s'appliquera jusqu'à ce que les Parts Sociales de Tranche A.1 deviennent les Parts Sociales de Catégorie A Concernées.

6.9 Un rachat de Parts Sociales ne peut être financé que par les sommes disponibles pour la distribution tel que prévu par l'article 72-1 de la Loi, et toutes les Parts Sociales rachetées ou acquises autrement par la Société peuvent être annulées de sorte que le nombre de Parts Sociales émises et le capital social de la Société sera réduit en conséquence, sans toutefois réduire le montant du capital social sous le minimum légal prévu par la Loi et conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés.

6.10 La Société peut avoir un ou plusieurs Associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.11 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés à moins qu'il n'en ait été convenu autrement dans un Pacte d'Associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux Associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les Associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'Associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel Associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les Associés survivants constituant une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des Associés.

8.1 L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque Associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale des Associés, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque Associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'Associé unique, cet Associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'Associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des Associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) Associés, une assemblée générale des Associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'Associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque Associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des Associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Un Associé peut agir à toute assemblée générale des Associés en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

10.4 Tout associé qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, sous condition que ces moyens de communication sont disponibles aux lieux de la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité. Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des Associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Associés.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon les cas, identifie et définit les investissements à accomplir directement ou indirectement par la Société, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des Associés, conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés, qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société et conformément aux dispositions d'un Pacte d'Associés.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et aux dispositions prévues dans un Pacte d'Associés.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des Associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs

d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature de chacun des gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des Associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet Associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 En cas de Distributions autrement que suite à un Evènement de Sortie (tels que ces termes sont définis dans un Pacte d'Associés), conformément aux dispositions de l'article 6 de ces statuts et à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans un Pacte d'Associés, les Distributions seront faites aux Associés comme suit:

22.6.1 premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, cent pour cent (100%) des Distributions jusqu'à ce que chaque Associé ait reçu de toutes les Distributions conformément à cet article 22.6.1, un ensemble de Distributions équivalent à l'ensemble de l'Investissement d'Associé fait par cet Associé dans la Société et de l'Investissement de Couverture de cet Associé;

22.6.2 deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, cent pour cent (100%) des Distributions jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégories A Concernées ait reçu de toutes les Distributions un ensemble de Distributions équivalent à un IRR de dix pour cent (10%), conformément à cet article 22.6.2;

22.6.3 troisièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, quatre-vingt pour cent (80%) des Distributions et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront également vingt pour cent (20%) des Distributions, jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégories A Concernées ait reçu de l'ensemble de Distributions faites conformément à cet l'article 22.6.3 un ensemble de Distributions équivalent à un IRR de dix-huit pour cent (18%); et

22.6.4 quatrièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, soixante-dix pour cent (70%) des Distributions et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront également trente pour cent (30%) des Distributions.

22.7 En cas de Distributions suite à un Evènement de Sortie (tels que ces termes sont définis dans un Pacte d'Associés), conformément aux dispositions de l'article 6 de ces statuts et à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans un Pacte d'Associés, les Distributions seront faites aux Associés comme suit:

22.7.1 premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, cent pour cent (100%) des Distributions jusqu'à ce que chaque Associé ait reçu de toutes les Distributions conformément à cet article 22.7.1, un ensemble de Distributions équivalent à l'ensemble de l'Investissement d'Associé fait par cet Associé dans la Société et de l'Investissement de Couverture de cet Associé;

22.7.2 deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, cent pour cent (100%) des Distributions jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégories A Concernées ait reçu de toutes les Distributions un ensemble de Distributions équivalent à un IRR de dix pour cent (10%), conformément à cet article 22.7.2;

22.7.3 troisièmement, concernant un Evènement de Sortie d'une Filiale spécifique (tels que ces termes sont définis dans un Pacte d'Associés) une Distribution de la Commission de Cession (tels que ces termes sont définis dans un Pacte d'Associés) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B;

22.7.4 quatrièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, quatre-vingt pour cent (80%) des Distributions et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront également vingt pour cent (20%) des Distributions, jusqu'à ce que chaque détenteur de Parts Sociales de Catégories A Concernées ait reçu de l'ensemble de Distributions faites conformément à cet l'article 22.7.4 un ensemble de Distributions équivalent à un IRR de dix-huit pour cent (18%); et

22.7.5 cinquièmement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront, proportionnellement à leur Pourcentage de Participation, soixante-dix pour cent (70%) des Distributions et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B recevront également trente pour cent (30%) des Distributions.

22.8 Nonobstant les dispositions des articles 22.6 et 22.7 ci-dessus, du montant total distribuable aux détenteurs de Parts Sociales de Catégories A suivant distributions faites en application des articles 22.6 et 22.7 ci-dessus, (i) zéro virgule un pour cent (0,1%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.9, (ii) zéro virgule deux pour cent (0,2%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.8, (iii) zéro virgule trois pour cent (0,3%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.7, (iv) zéro virgule quatre pour cent (0,4%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.6, (v) zéro virgule cinq pour cent (0,5%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.5, (vi) zéro virgule six pour cent (0,6%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.4, (vii) zéro virgule sept pour cent (0,7%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.3, (viii) zéro virgule huit pour cent (0,8%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.8, (ix) zéro virgule neuf pour cent (0,9%) sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Tranche A.9 et (x) le reste sera distribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales de Catégories A Concernées.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux Associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Après paiement de toutes les dettes et charges à l'égard de la Société, y compris les dépenses de liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux Associés afin d'obtenir, de manière globale (en tenant compte de toute Distribution déjà accomplie sur base de l'article 22 de ces statuts), le même résultat économique que celui qui aurait été atteint en application des règles de distribution établies pour les Distributions en vertu dudit article 22

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

I. Définition

«Affilié(e)» désigne, à l'égard de toute Personne, toute autre Personne détenant, détenue par, ou sous le contrôle commun de cette Personne. Pour les besoins de cette définition, (a) le terme «détenir» signifie, quand il est utilisé pour une Personne quelconque, le pouvoir de diriger la gestion et la politique de cette Personne, directement ou indirectement, en tant que responsable ou administrateur, par la détention de titres ayant un droit de vote, par contrat ou autrement, (b) les termes «détenant» et «détenu» ont des significations corrélatives.

«Associé» désigne tout détenteur de parts sociales émises par la Société au fil du temps.

«Associés de Catégorie A» désigne les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A au fil du temps.

«Associés de Catégorie B» désigne les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B au fil du temps.

«Associé Majoritaire» désigne les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, ou si les détenteurs de parts sociales de catégorie A ne détiennent plus la majorité de Parts Sociales en circulation, toute autre Personne détenant, seul ou collectivement, plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales en circulation.

«Autre Investissement» désigne tout titre, dette, ou autre intérêt ou obligation de la Société ou d'une Filiale autre que les Parts Sociales, CPECs, Prêts d'Associé ou Dépôts.

«Couverture de Bénéfice» désigne tout instrument acquis par tout Associé afin de couvrir un risque de change sur les bénéfices de cet Associé résultant de son investissement dans la Société, dès lors que ces bénéfices auront été raisonnablement déterminés.

«CPECs» désigne tout certificat de titres préférentiels convertibles en parts sociales émis au fil du temps par la société ou toute Filiale et acheté par les Associés; à condition, cependant, que les pourcentages de détections de CPECs des Associés soient égaux, à tous moments, à leur Pourcentage de Participation des Parts Sociales considérées.

«Distributions» désigne tout paiement effectué par la Société aux Associés sous forme de dividendes, paiement en principal et intérêts de Prêts d'Associés, paiement reçus au titre de Dépôts, boni de liquidation, rachat, paiement d'intérêts ou rachat de dette.

«Dépôt» désigne tout dépôt, nantissement ou garantie donné par un Associé au titre de tout Prêt de Tiers fait à la Société ou Filiale ainsi que tout intérêt courus y étant relatif.

«Filiale» désigne (i) Boulogne Studios EURL, une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue des Colonnes, F-75002 Paris, immatriculé auprès de l'autorité d'enregistrement sous le numéro R.C.S. Paris 752 014 266, et (ii) toute autre Personne dont cent pourcent (100%) des titres sont détenus, directement ou indirectement, par la Société, qui a été constituée pour détenir un Projet et qui a été organisé conformément à un contrat d'exploitation ou une charte d'entreprise approuvée par l'Associé Majoritaire.

«Investissement d'Associé» désigne (i) à l'égard de tout Associé, la somme totale actuelle correspondant à tous les investissements sur les titres, les prêts et les garanties, le cas échéant, fait par cet Associé directement dans la Société et dans toute Filiale, en ce inclus (A) le prix de souscription total de toutes les Parts Sociale détenues par cet Associé, (B) le montant total principal des Prêts d'Associés accordés, achetés ou garantis par cet Associé, (C) le prix de souscription total de tout CPECs détenus par cet Associé (à l'exclusion des intérêts cumulés non payés produits par ces CPECs et alloués au compte de prime d'émission de la Société), (D) le montant total de tous les Dépôts en cours faits par cet Associé, (E) le montant total correspondant aux Autres Investissements de l'Associé et (F) les frais accessoires incombant à cet Associé au titre de l'achat d'une Couverture de Bénéfice destinée à couvrir les bénéfices prévus et (ii), si applicable, les intérêts au titre des sommes dont il est fait référence dans la section (i) (y compris, sans à être limité à ce qui suit, toutes les Parts Sociales et CPECs appartenant à ou détenus par cet Associé).

«Investissement de Couverture» désigne, à l'égard de tout Associé, un montant égal à un pourcent (1%) de la valeur total de l'Investissement d'Associé de cet Associé; sous réserve toutefois de l'exclusion, aux fins de cette détermination, du montant spécifié dans la section (i) F de la définition de l'Investissement d'Associé.

«IRR» désigne, à l'égard de tout Associé, un taux de rendement interne, calculé au moyen de la fonction XIRR de Microsoft Excel, équivalente au pourcentage applicable par an cumulé, sur le montant total de l'Investissement d'Associé, à partir de la date à laquelle cet Associé a effectué sa première acquisition de titres, extension de crédit ou dépôt des fonds constitutifs d'un Investissement d'Associé, en tenant compte du calendrier et des montants de toutes les distributions (autre qu'eu égard aux Prêts d'Associé) fait par la Société ou toute Filiale et tous les apports ou les paiements envers cet Investissement de Couverture de cet Associé.

«Liquidation» désigne la vente ou toute autre disposition de la totalité ou quasi-totalité des actifs de la Société ainsi que la liquidation de la Société.

«Loi» a la signification définie à l'article 1 de ces statuts.

«Montant de l'Annulation» a la signification définie à l'article 6.5 de ces statuts.

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'associés concernant la Société conclus entre les Associés au fil du temps.

«Parts Sociales» désigne toutes les parts sociales émises par la Société au fil du temps.

«Parts Sociales de Catégorie A» a la signification définie à l'article 5.1 de ces statuts.

«Parts Sociales de Catégorie B» a la signification définie à l'article 5.1 de ces statuts.

«Parts Sociales de Catégorie A Concernées» a la signification définie à l'article 6.7.

«Personne» désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, co-entreprise, société à responsabilité limitée, société par action ou un autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, société en nom collectif, entité d'affaires ou gouvernement ou ses subdivisions politiques.

«Pourcentage de Participation» a la signification définie par un Pacte d'Associé.

«Prêt d'Associé» désigne (a) tout prêt consenti à la Société ou toute Filiale, acheté ou garanti par un Associé ou par un Affilié d'un Associé et (b) tout intérêt détenu par un Associé ou par un Affilié d'un Associé dans tous prêt désigné par la clause (a).

«Prêt de Tiers» désigne tout prêt consenti à la Société ou à une Filiale par un tiers à, et conformément à, tout Pacte d'Associé.

«Projet» désigne un projet immobilier commercial ou résidentiel situé en France, acquis ou développé, ou en vue de son acquisition ou de son développement, par la Société ou une Filiale.

«Société» a la signification définie à l'article 1 de ces statuts.

«Tranches» désigne les Parts Sociales de Tranche A.1, les Parts Sociales de Tranche A.2, les Parts Sociales de Tranche A.3, les Parts Sociales de Tranche A.4, les Parts Sociales de Tranche A.5, les Parts Sociales de Tranche A.6, les Parts Sociales de Tranche A.7, les Parts Sociales de Tranche A.8 et les Parts Sociales de Tranche A.9 et le terme «Tranche» désigne n'importe laquelle d'entre elles.»

Frais et Dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille sept cents euros (EUR 1.700).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2014. Relation: LAC/2014/8654. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 mars 2014.

Référence de publication: 2014036709/1308.

(140041326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2014.

CORESTATE ENERGY HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.729.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch.

THERE APPEARED:

1. CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-113.002.233.

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 165.153,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

3. vitB AG, a company incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 135, Baarerstraße, CH-6300 Zug, Switzerland and registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-115.022.991,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

4. CORESTATE MCIF GmbH & Co. KG, a company incorporated and organized under the laws of Germany, having its business address at 61-63, Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main, Germany and registered with the trade register of Frankfurt am Main under number HRA 46691,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

5. Voit Foundation, a foundation incorporated and organized under the laws of Liechtenstein, having its business address at 91, Essanestrasse, FL-9492 Eschen, Liechtenstein and registered with the Öffentlichkeitsregister Liechtenstein under number FL-0002.298.950-7,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal.

6. HALOMA PTE LTD., a company incorporated and organized under the laws of Singapore, having its business address at 4, Battery Road, SGP-049908 Singapore, Singapore and registered with the trade register of Singapore under number 201206606C,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

7. ADEL INVESTMENTS LIMITED., a company incorporated and organized under the laws of Brunéi Darussalam, having its business address at 41, Cator Road, Britannia House, 4th Floor, BRU-BS 8811 Bandar Seri Begawan, Brunéi Darussalam and registered with the Register der internationalen Handelsgesellschaften von Brunei under number NBD/11642,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

8. Mr. Martin LECHNER, residing at 3, Grange Garden, The Grange 22-03, SGP-249633 Singapore, Singapore,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

9. Ms Cindy LIM SOK SYN, residing at 14, Cove Way, SGP-098273 Singapore, Singapore,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

10. Mr. Adrian KIEHN, residing at 5, Siegfriedstrasse, D-40549 Düsseldorf, Germany,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforementioned, have requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing parties are the shareholders of the company CORESTATE ENERGY HoldCo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 169.729, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated 20 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1876 dated 27 July 2012 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated 1 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2800 dated 19 November 2012.

- The Company's capital is set at EUR 14,673,000.- (fourteen million six hundred and seventy-three thousand Euro), represented by 14,673,000 (fourteen million six hundred and seventy-three thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation ("liquidation volontaire").
2. Appointment of Matthias SPRENGER, residing in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, as liquidator ("liquidateur") in relation with the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator").
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.
4. Decision to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all debts of the Company.
5. Miscellaneous.

The shareholders then pass the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve with immediate effect and to voluntarily put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire") as of the date hereof.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Matthias SPRENGER, residing in L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, as liquidator (“liquidateur”) (the “Liquidator”) in relation with the voluntary liquidation of the Company.

Third resolution

The shareholders resolve to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the shareholders.

The Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate its powers for specific and defined operations or tasks to one or several persons or entities.

Fourth resolution

The shareholders resolve to instruct the Liquidator to realize, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, at its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch.

ONT COMPARU:

1. CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, établie et ayant son siège social au 135, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du canton Zug sous le numéro CH-113.002.233,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé.

2. Atlant Berry Investments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, Avenue Guillaume et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.153,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé.

3. vitB AG, une société de droit suisse, établie et ayant son siège social au 135, Baarerstraße, CH-6300 Zug, Suisse et immatriculée au registre de commerce et des sociétés du canton Zug sous le numéro CH-115.022.991,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé.

4. CORESTATE MCIF GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au 61-63, Niedenau, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 46691,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d’une procuration délivrée sous seing privé.

5. Voit Foundation, une fondation de droit du Liechtenstein, ayant son siège social au 91, Essanestrasse, FL-9492 Eschen, Liechtenstein et immatriculée au Öffentlichkeitsregister Liechtenstein sous le numéro FL-0002.298.950-7,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

6. HALOMA PTE LTD., une société de droit du Singapour, ayant son siège social au 4, Battery Road, SGP-049908 Singapour, Singapour et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Singapour sous le numéro 201206606C,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

7. ADEL INVESTMENTS LIMITED., une société de droit du Brunéi Darussalam, ayant son siège social au 41, Cator Road, Britannia House, 4th Floor, BRU-BS 8811 Bandar Seri Begawan, Brunéi Darussalam et immatriculée au Register der internationalen Handelsgesellschaften von Brunei sous le numéro NBD/11642,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

8. M. Martin LECHNER, résidant au 3, Grange Garden, The Grange 22-03, SGP-249633 Singapour, Singapour,

Ici représenté par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

9. Ms Cindy LIM SOK SYN, résidant au 14, Cove Way, SGP-098273 Singapour, Singapour,

Ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

10. Mr. Adrian KIEHN, résidant au 5, Siegfriedstrasse, D-40549 Düsseldorf, Allemagne,

Ici représenté par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat, demeurant professionnellement au L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne variatur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sont les associés de la société CORESTATE ENERGY HoldCo S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.729, et ayant été constituée le 20 juin 2012, suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876 du 27 juillet 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, le 1^{er} août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2800 du 19 novembre 2012.

- Le capital de la Société est fixé à EUR 14.673.000,- (quatorze millions six cent soixante-treize mille euros), représenté par 14.673.000 (quatorze millions six cent soixante-treize mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

- Les points suivants figurent à l'ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de la placer en liquidation volontaire.
2. Décision de nommer Matthias SPRENGER, demeurant à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur").
3. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société.
4. Décision de confier au Liquidateur la réalisation, aux meilleures conditions possibles et moyennant la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société et le paiement de toutes les dettes de la Société.
5. Divers.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la placer en liquidation volontaire à compter de la présente date.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Matthias SPRENGER, demeurant à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), en vue de la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

Les associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut entièrement s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Quatrième résolution

Les associés décident de confier au Liquidateur la mission de réaliser, aux meilleures conditions possibles et moyennant la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société, et de payer les dettes de la Société.

Les associés décident en outre d'autoriser le Liquidateur à verser des avances en numéraire ou en nature sur le boni de liquidation aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 28 février 2014. Relation: DIE/2014/2726. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014035819/222.

(140040784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Logicor Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.917.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of the month of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 181.528 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Vianney de Bagneaux, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Logicor Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 182.917 (the "Company"), incorporated on 9 December 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 12 February 2014, number 388.

The articles of association of the Company have been amended previously on 13 February 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Logicor (Ellipsis) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 182.342 ("Ellipsis") (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 20 February 2014 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of fifty Euro (EUR 50) to the share capital of the Company and of four hundred seventy-four thousand four hundred two Euro and fifty-five cents (EUR 474,402.55) to the share premium account of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred two (502) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each." Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Ellipsis for a total aggregate amount of four hundred seventy-four thousand four hundred fifty-two Euro and fifty-five cents (EUR 474,452.55).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to four hundred seventy-four thousand four hundred fifty-two Euro and fifty-five cents (EUR 474,452.55) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of four hundred seventy-four thousand four hundred two Euro and fifty-five cents (EUR 474,402.55)."

It is resolved to value the Contribution in Kind at four hundred seventy-four thousand four hundred fifty-two Euro and fifty-five cents (EUR 474,452.55) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate fifty Euro (EUR 50) to the share capital and four hundred seventy-four thousand four hundred two Euro and fifty-five cents (EUR 474,402.55) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred fifty Euro (EUR 12,550) represented by five hundred two (502) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Esch/Alzette, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwanzigste Tage des Monats Februar.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette,

Ist erschienen:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 181.528, (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Maître Vianney de Bagneaux, maître en droit, der seine berufliche Tätigkeit in Luxemburg ausübt, gemäß einer Vollmacht ausgestellt, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Logicor Topco II S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 182.917 (die "Gesellschaft"), gegründet am 9. Dezember 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht am 12. Februar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 388.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 13. Februar 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch des unterzeichnenden Notars, dabei im Mémorial veröffentlicht zu werden.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Logicor (Ellipsis) S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 182.342 ("Ellipsis") (die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 20. Februar 2014 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von fünfzig Euro (EUR 50) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zwei Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,402.55) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-), eingeteilt in fünfhundertzwei (502) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)." Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Ellipsis gehalten werden, zu einem Gesamtbetrag von vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zweiundfünfzig Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,452.55).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

"Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zweiundfünfzig Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,452.55) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der zwei (2) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zwei Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,402.55)."

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zweiundfünfzig Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,452.55) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und fünfzig Euro (EUR 50) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und vierhundert vierundsiebzig tausend vierhundert zwei Euro und fünfundfünfzig Cent (EUR 474,402.55) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschloss der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundertfünfzig Euro (EUR 12.550,-), eingeteilt in fünfhundertzwei (502) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr zweitausend Euro geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Signé: Vianney de Bagneaux, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2014. Relation: EAC/2014/2846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014035948/158.

(140040653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

European Diversified Property Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.616.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS UK LTD, a company created and existing under the laws of the United Kingdom, registered under No. 01115775 and having its registered office at 155, Bishopsgate, GB-EC2M 3XJ London, United Kingdom,

here represented by Sabine JULI, employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

by virtue of a power-of-attorney given in London signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of "European Diversified Property Management Company S.à r.l.", has requested the undersigned notary to document the following:

I. - That the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company "European Diversified Property Management Company S.à r.l.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 16861, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf/Bains, on April 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1473 of June 13, 2012.

II. - That the Company has issued one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1), each.

III. - That the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. - That the appearing party, as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company and to appoint Mrs. Sylvie REISEN as liquidator, as approved by the CSSF in a letter dated 12 February 2014.

V. - That the appearing party, as sole shareholder of the Company, confirms the appointment of PriceWaterhouseCoopers as liquidation auditor of the Company (commissaire à la liquidation).

VI. - That the appearing party, as sole shareholder of the Company, approves the audited liquidation accounts as at 24 February 2014.

VII. - That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VIII. - That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

IX. - That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

X. - That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company.

XI. - That the appearing party commits itself to pay the cost of the present deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS UK LTD, une société créée et existant selon les lois du Royaume Uni, enregistrée sous le No. 01115775 et ayant son siège social à 155, Bishopsgate, GB-EC2M 3XJ Londres, Royaume-Uni,

ici représentée aux fins des présentes par Sabine JULI, employée, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, laquelle est signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de «European Diversified Property Management Company S.à r.l.», a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I. - Que la partie comparante est l'unique associé de la société à responsabilité limitée «European Diversified Property Management Company S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168616, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1473 du 13 juin 2012.

II. - Que la Société a émis cent-vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

III. - Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. - Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate ainsi qu'à la liquidation de la Société et nommer Madame Sylvie REISEN en tant que liquidateur de la Société, approuvé par la CSSF par une lettre reçue le 12 février 2014.

V. - Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, confirme la nomination de PriceWaterhouseCoopers comme commissaire à la liquidation de la Société.

VI. - Que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, approuve les comptes audités de liquidation au 24 février 2014.

VII. - Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VIII. - Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux gérants et au réviseur indépendant de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

IX. - Que le registre des associés de la Société dissoute est annulé.

X. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social de la Société.

XI. - Que la partie comparante s'engage à payer les frais du présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. JULI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2014. LAC/2014/8748. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014037462/110.

(140042788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Fiscalité Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischarde.

R.C.S. Luxembourg B 119.162.

L'an deux mille quatorze, le treize février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "FISCALITE IMMOBILIERE S.A.", établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119162, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2039 du 31 octobre 2006, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur René MORIS, demeurant au L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Monique GOERES, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Rameldange à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischarde;

2. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Rameldange à L-1941 Luxembourg, 279, route de Longwy, Parc Rischard, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er} .(deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. MORIS, M. GOERES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037500/58.

(140042797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Groupe Marechal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 119.267.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico MARECHAL, entrepreneur, né le 13 avril 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9189 Vichten, 1, Um Knapp;

2) Madame Berthe BISSEN, employée privée, née le 8 novembre 1950 à Ettelbrück, demeurant L-9189 Vichten, 1, Um Knapp;

3) Monsieur Johny MARECHAL, employé privé, né le 8 août 1979 à Ettelbrück, demeurant à L-9188 Vichten, 8, rue de la Chapelle;

4) Monsieur Paul MARECHAL, employé privé, né le 20 mars 1985 à Ettelbrück, demeurant à L-9189 Vichten, 2A, rue Hiel.

I.- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «GROUPE MARECHAL S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.267, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053 du 2 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 9 mars 2012 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à quatre millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 4.887.500,-) divisé en trente-neuf mille cent (39.100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

- Monsieur Nico MARECHAL, pré-qualifié, trente-neuf mille soixante-dix parts sociales	39.070
- Madame Berthe BISSEN, pré-qualifiée, dix parts sociales	10
- Monsieur Johnny MARECHAL, pré-qualifié, dix parts sociales	10
- Monsieur Paul MARECHAL, pré-qualifié, dix parts sociales	10
Total: trente-neuf mille cent parts sociales	39.100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg à L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle»;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-8184 Kopstal, 1a, rue de Luxembourg, à l'adresse suivante: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Kehlen.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Kehlen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. MARECHAL, B. BISSEN, J. MARECHAL, P. MARECHAL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1000. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037540/63.

(140041938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Gardizoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 2, rue du Kiem, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 38.273.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Joseph WELTER Jr., commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 juin 1949, demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue; et

2) Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, professeur en retraite, née à Noranda (Canada), le 12 septembre 1949, demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg “GAR-DIZOO S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38273, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 129 du 7 avril 1992,

et que les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 139 du 15 février 2005;

- Que les comparants sont les seuls associés actuels (les “Associés”) de la Société et qu’ils ont immédiatement procédé à la tenue d’une assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) et ont pris, par leur Mandataire, à l’unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée décide d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de quatre cent vingt-sept mille cinq cents euros (427.500,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) à quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) par la création et l’émission de mille sept cent dix (1.710) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune; ces parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L’Assemblée reconnaît et constate que toutes ces nouvelles parts sociales émises par la Société ont été souscrites par les Associés au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et libérées intégralement moyennant un apport en nature consistant en la conversion en capital d’une partie d’une créance certaine, liquide et exigible qu’ils détiennent ensemble à l’encontre de la Société (la “Créance”).

La Créance est prouvée par les états financiers de la Société au 31 décembre 2013 (les “Etats Financiers”).

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de gérance (le “Certificat de Gérance”), émis le 10 février 2014, qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins quatre cent vingt-sept mille cinq cents euros (427.500,- EUR).

Le Certificat de Gérance et les Etats Financiers, après avoir été signés “ne varietur” par le Mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d’être enregistrés avec lui.

Deuxième résolution

L’Assemblée constate que, suite à l’augmentation de capital ci-avant réalisée, les mille huit cent soixante (1.860) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Joseph WELTER Jr., pré-qualifié, mille quatre cent quatre-vingt-huit parts sociales,	1.488
Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, trois cent soixante-douze parts sociales,	372
Total: mille huit cent soixante parts sociales,	1.860

Troisième résolution

L’Assemblée décide de réduire le capital social d’un montant de cent soixante-cinq mille euros (165.000,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel, après augmentation, de quatre cent soixante-cinq mille euros (465.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par absorption partielle des pertes reportées au 31 décembre 2013.

L’Assemblée constate que cette réduction de capital est réalisée par annulation de six cent soixante (660) parts sociales d’une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par les Etats Financiers au 31 décembre 2013.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s’imposent.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l’Assemblée décide de modifier l’article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l’associé unique ou de l’assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.”

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que, suite à la réduction de capital ci-avant réalisée, les mille deux cents (1.200) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Joseph WELTER Jr., pré-qualifié, neuf cent soixante parts sociales,	960
Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, deux cent quarante parts sociales,	240
Total: mille deux cents parts sociales,	1.200

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2014. LAC/2014/7745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014037519/89.

(140042799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.052.

In the year two thousand and fourteen.

On the sixth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Meltem S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Skiron S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 7, 2012, published in the Mémorial C number 756 of March 28, 2013, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 21, 2013, published in the Mémorial C number 270 of January 30, 2014

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of two thousand nine hundred and seventy one United States Dollars (USD 2,971.-) in order to raise it from its present amount of five hundred twelve thousand five hundred and twenty nine United States Dollars (USD 512,529.-) to five hundred fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 515,500.-) by the issue of two thousand nine hundred and seventy one (2,971) new shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment

The company's capital increase has been fully paid by the sole shareholder, pre-named, by contribution in cash of two thousand nine hundred seventy seven United States Dollars and seventy six Cents (USD 2,977.76); two thousand nine hundred and seventy one United States Dollars (USD 2,971.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and six United States Dollars and seventy six Cents (USD 6.76) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of two thousand nine hundred seventy seven United States Dollars and seventy six Cents (USD 2,977.76) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The corporate capital is set at five hundred fifteen thousand five hundred United States Dollars (USD 515,500.-) represented by five hundred fifteen thousand five hundred (515,500) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 1.050,-.

The amount of the capital increase is valued at EUR 2,166.60-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Meltem S.à r.l., avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175063,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Skiron S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 175052, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 756 du 28 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 21 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 270 du 30 janvier 2014

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à hauteur de deux mille neuf cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 2.971,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent douze mille cinq cent vingt neuf Dollars des Etats-Unis (USD 512.529,-) à cinq cent quinze mille cinq cent Dollars des Etats-Unis (USD 515.500,-) par l'émission de deux mille neuf cent soixante et onze (2.971) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Paiement

L'augmentation de capital de la société a été intégralement payée par l'associée unique, pré-nommée, par versement en espèces de deux mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars des Etats-Unis et soixante-seize Cents (USD 2.977,76); deux

mille neuf cent soixante et onze Dollars des Etats-Unis (USD 2.971,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et six Dollars des Etats-Unis et soixante-seize Cents (USD 6,76) représentant la prime d'émission à affecter au compte «prime d'émission».

La somme de deux mille neuf cent soixante-dix-sept Dollars des Etats-Unis et soixante-seize Cents (USD 2.977,76) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à cinq cent quinze mille cinq cent Dollars des Etats-Unis (USD 515.500,-) représenté par cinq cent quinze mille cinq cent (515.500) parts sociales d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,-EUR.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à 2.166,60-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mars 2014. Relation GRE/2014/962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014037798/106.

(140042815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Singita Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.360.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014038369/12.

(140043755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Tropeziennes Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 133.723.

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises à Luxembourg en date du 24 février 2014

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises en date du 24 février 2014, que:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Il prend note que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, à partir du 1^{er} mars 2014, sera la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

TROPEZIENNES PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2014037882/16.

(140042958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Charger Lux HoldCo II (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 68.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.298.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2014.

Référence de publication: 2014037387/10.

(140043438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Souf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 104.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014037804/9.

(140043169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

NasyJet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 128.104.

Rectificatif du document L130215760 déposé le 18/12/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014038348/11.

(140044234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Dobao s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.444.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014038132/10.

(140043656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Newton Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 179.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014038360/12.

(140044054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.
